

République Française
Département de la Haute-Loire



Mairie de Saint-Beauzire (43100)

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 septembre 2025 :

Le mercredi 03 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, salle polyvalente à Saint-Beauzire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Étaient présents : 7

Mme Sylvie BERTHUY, Mme Marie Anne COMBASTEIL, M. Alain MARCHAUD ; M. Jean Louis POUUNET M. Philippe SIGOIGNE ; M. Lionel SIGNORINI, Mme Marilyne VERNIERE.

Étaient absents : 3

M. Pascal MANSION, Mme Ingrid MAZIN et M. Vincent STOQUE

La séance a été tenue en présence du public.

La séance a été ouverte à 19h06 par M. Alain MARCHAUD, Maire, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Lionel SIGNORINI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

- **Convention de groupement de commandes avec le centre de gestion de la Haute Loire pour la mise en place de marchés publics**

M. le Maire propose de convention avec le centre de gestion 43 pour organiser des marchés publics dématérialisés.

Le code de la commande publique impose de respecter une mise en concurrence et récemment de dématérialiser des marchés publics pour toute commande supérieure à 40 000 € HT. Cette obligation nécessite de passer par une plateforme d'achat public dont le centre de gestion se propose d'être le coordonnateur. Si la commune de Saint-Beauzire était amené à utiliser le service, elle serait facturée, dans le cas contraire pas de paiement.

La proposition est donc d'adhérer au groupement de commandes pour une durée de 2 ans renouvelable une fois et ce à compter du 1^{er} janvier 2026.

Proposition validée à l'unanimité.

- **Retrait de St Pal de Senouire du SGEB**

Monsieur le Maire fait lecture de la proposition de délibération :

Demande de retrait de la commune de St Pal de Senouire du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois.

Proposition validée à l'unanimité.

- **Adhésion des communes de Berbezit, Lubilhac et Mercoeur au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Ces communes ont demandé leur adhésion au syndicat pour bénéficier du SPANC. M. le Maire indique que ces nouvelles communes n'impacteront pas de charges complémentaires sur le plan des ressources humaines ou sur le plan financier.

Proposition validée à l'unanimité.

- **Décision Modificative « achat tondeuse »**

Inscription d'une ligne de 9 000 € pour l'acquisition d'un matériel professionnel de tondeuse broyeur avec possibilité de bac.

Le Maire propose aux conseillers présents de se rendre chez des spécialistes pour faire une proposition de choix de matériel adapté. Le montant proposé est un maximum qui sera très certainement revu à la baisse.

Ce choix est aujourd'hui incontournable pour se doter d'une tondeuse professionnelle répondant aux besoins de la commune et notamment de l'aire de jeux.

Proposition validée à l'unanimité.

- **Décision Modificative « achat tables + table de ping-pong » - crédit de 10 000 €**

Inscription d'une ligne de 10 000 € pour l'acquisition de tables extérieures et d'une table de ping-pong extérieure pour l'aire de jeux.

M. le Maire évoque des discussions en commission travaux qui ont conduit à envisager un renforcement de tables sur l'aire de jeux (une seule actuellement) pour permettre un accueil conforté. Cette réflexion amené les élus à installer sur les différents espaces publics du village (près des fours communaux) une table pour instaurer un climat convivial sur ces sites pour la plupart restaurés. Il conviendrait de disposer de 8 tables en sus pour la commune si possible en plastique recyclé pour une meilleure durabilité et pour éviter le traitement régulier du bois..

Proposition validée à l'unanimité. 1 abstention pour Philippe SIGOIGNE